

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2021 à 19 heures 30

Présent(e)s : CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, BARRAZ Pauline, VILLAIN Marie.
TISSOT Julien - BERGIN Frédéric

Excusé : JACQUIN Michel

Secrétaire de séance : FOURNIER Raymond

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. FOURNIER Raymond est désigné secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions. Le compte-rendu de la séance du 08 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°- Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de gestion de la Savoie.

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités qui en font la demande. L'objectif est de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement des agents indisponibles ou de pourvoir temporairement un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort.

Les tarifs sont les suivants :

Intervention	Tarif
Journée	295 euros
Demi-journée	160 euros

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion.

La convention signée avec le Centre de gestion ne génère aucune charge et n'oblige pas la commune à avoir recours au service. Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant, dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant et autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

2°- Acquisition parcelle Bergin Isabelle (suite alignement)

Suite à une procédure d'alignement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir une surface de 2 ca issue de la parcelle cadastrée ZC 42 située au lieu-dit « Châteauneuf » - Chemin du Villaret appartenant à Mme BERGIN Isabelle. Le prix a été fixé à 1€/m². Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cet acte.

3°- Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation. Par lettre du 22 juillet 2021, le Centre de gestion a

informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Risques garantis : - décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Conditions : avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt en maladie ordinaire :
6,14 % de la masse salariale assurée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme Le Maire à signer tous actes nécessaires et approuve la convention d'adhésion.

4°- Pouvoir au Maire : signature convention armoire Fibre optique

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer avec la société Savoie Connectée, la convention de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques sur le domaine public (armoire pour la fibre optique).

5°- Demande de subvention Conseil Départemental de La Savoie : travaux aménagement paysager dans le cimetière

L'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans les cimetières à partir de juillet 2022. La commune de Châteauneuf a décidé d'anticiper cette interdiction et de procéder à des aménagements paysagers dans le cimetière afin de préserver l'environnement tout en facilitant l'entretien réalisé par les agents communaux. Ces aménagements consistent à développer la place des espaces verts peu présents dans le cimetière par l'engazonnement des allées latérales. Afin d'être plus performant, cet engazonnement sera réalisé selon la technique de l'hydroseeding. Du béton désactivé sera appliqué sur la surface de l'allée centrale. Ces travaux permettront d'éviter la pousse de mauvaises herbes et de drainer l'écoulement des eaux pluviales de l'allée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux travaux d'aménagement paysager du cimetière. Il sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Questions diverses :

- M. FOURNIER Raymond est désigné référent « moustique tigre » sur le territoire de la commune.
- Suivi compteurs et abonnements EDF : M. PEPIN François s'est proposé pour assurer ce suivi.
- Montant de la participation communale pour l'assurance Prévoyance des agents : 28€ par agent proratisé par rapport au temps de travail.

Fait à Châteauneuf, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christelle HUGONOT



Le secrétaire de séance
Raymond FOURNIER